



Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

Maison Départementale des Sports

18 Rue Pierre de Coubertin

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 76 25 41

Mél : contact@cdv22.com

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2024

Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor propose de mettre Monsieur Tanguy DEROUIN à la disposition
du Centre Nautique, du XX 2024 au XX 2024, pour XX journées.

Sa mission sera l'encadrement de la voile légère.

Le tarif pour cette prestation à la journée est de 175€. **(Le tarif journalier inclus les frais de transport.)**

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le tarif pour cette prestation, à la journée (base 7 H) est fixé à 175 € toutes charges comprises et 118€ pour une demi-journée (base 3h30).

Toute heure supplémentaire effectuée sera facturée 20€. Un programme prévisionnel doit fixer l'heure de début et de fin de la mise à disposition (présence effective sur la structure). Ce programme prévisionnel est confirmé ou modifié à l'issue de cette mise à disposition.

En cas de désistement :

- A moins d'une semaine de la date convenue, la mise à disposition vous sera facturée dans sa totalité.
- A 3 semaines de la date convenue, des frais de pénalités vous seront facturés à hauteur de 20% de la facturation de la mise à disposition initialement prévue.

Pour le club

Fait à le,

Signature

Pour le CDV22

Fait à Ploufragan le

Signature

Planning prévisionnel

Dates	journée	demi-journée	* Horaires (début-fin)